

République Française  
Département des Hautes-Alpes  
Arrondissement de Briançon

Commune  
**LE MONETIER LES BAINS 05220**

N°022/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **18 février 2026**

Date d'affichage : **26 février 2026**

**L'an deux mil vingt-six,**

Le 25 février à 18 heures 30

**Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire**

**Etaient présents :**

Jean-Marie REY, Maire

Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints

Jean-Michel BRUNET, Yveline CORDIER, Jean-Baptiste CRAFFK, Violaine PIQUET-GAUTHIER,

Pierre SAVOLODELLI, **formant la majorité des membres en exercice**

**Absents :**

Marielle BOY, Lisa FAURE

Fabrice LOISEAU a été élu secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	<b>12</b>
PRESENTS	:	<b>10</b>
VOTANTS	:	<b>10</b>

**OBJET : MODIFICATION DU PROTOCOLE SUR LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL :  
TRANSPORT SCOLAIRE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent ayant pour mission principale la conduite du bus scolaire, bénéficie d'un temps de travail annualisé. Ce planning est renouvelé chaque année.

*CONSIDERANT* le besoin d'une présence plus importante du chauffeur du bus scolaire pendant les périodes scolaires, permettant une récupération du temps de travail lors des périodes de vacances scolaires ;

*VU* le planning de travail établi en concertation avec le chauffeur du bus scolaire ;

*VU* l'accord du chauffeur du bus scolaire pour une annualisation de leur temps de travail ;

**AR Prefecture**

005-210500799-20260225-022\_2026-DE  
Reçu le 27/02/2026

VU la délibération n°073/2023 du 28 juin 2023 concernant le protocole relatif au temps de travail ;

VU l'avis du CST du 29 janvier 2026 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**APPROUVE** l'annualisation du temps de travail du chauffeur du bus scolaire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, et notamment le planning annuel du service.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



Le secrétaire de séance,

Fabrice LOISEAU